



// Postscriptum n°15  
Journal du Parti socialiste genevois  
Novembre 2018 //



**NON**

**À L'INITIATIVE**

**ANTI-DROITS HUMAINS**

**Votation fédérale n°2 le 25 novembre 2018**

# SOMMAIRE

## ÉDITO

- P.3 ● Édito, *par Carole-Anne Kast*
- P.4 ● Congrès 2018, élections
- P.6 ● Merci !, *par Gérard Deshusses et Caroline Marti*

## DOSSIER // VOTATIONS

- P.7 ● Pas de cornes, pas de chocolat !, *par Romain de Sainte Marie*
- P.8 ● Refusons que les faibles et les petits soient les boucs émissaires !, *par Carlo Sommaruga*
- P.9 ● Espions des assurances : une loi qui va trop loin, *par Marion Sobanek*
- P.10 ● Un grand NON à l'initiative anti-droits humains, *par Pierre-Yves Bosshard*
- P.11 ● Initiative pour l'« autodétermination » : un dangereux virage à éviter absolument !, *par Laurence Fehlmann Rielle*

## VIE DU PARTI

- P.12 ● Le numérique en passe de transformer l'école genevoise en profondeur, *par Anne Emery-Torracinta*
- P.13 ● 4 angles stratégiques pour la cohésion sociale, *par Thierry Apothélos*
- P.14 ● Grand Conseil: une législature clé, *par Thomas Wenger*
- P.15 ● Commission sport : passage du relais !, *par Sylvain Thévoz*
- P.16 ● Une maison du droit à Vernier !, *par Martin Staub*
- P.17 ● Pour Jean Ziegler, l'illusion pragmatique, *par Marko Bandler*

## VIE DES ASSOCIATIONS

- P.18 ● La fève, *par Marie-Emmanuelle Ezan*

### Crédits des photos :

p.7 iStockphoto.com/ tinieder  
p.9 iStockphoto.com/ ismagilov  
p.12 iStockphoto.com/peopleImages  
p.13 iStockphoto.com/ francescoCorticchia  
p.15 iStockphoto.com/sakkmesterke  
p.16 iStockphoto.com/lucentius  
p.18 La Fève

Le Postscriptum est envoyé aux sympathisant-e-s et aux membres du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.

Rédacteur en chef : Marko Bandler

Comité de rédaction : Olivier Amrein, Michel Pomatto, Albert Rodrik, Tamina Wicky

Graphisme : Morgane Dentan

Impression : Imprimerie Nationale

Parti socialiste genevois

15 rue des Voisins – 1205 Genève  
022 338 20 70

psg@ps-ge.ch / www.ps-ge.ch

Page Facebook : « PS genevois »



## ÉDITO

Par **Carole-Anne Kast**

Ancienne Présidente du PS genevois

Chères et chers Camarades,

Vos remerciements à l'occasion du Congrès me sont allés droit au cœur.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de mon intervention, je laisse à mon successeur Gérard Deshusses une équipe de professionnel-le-s compétent-e-s, un parti renforcé que ce soit sur le terrain de la militance ou celui des résultats électoraux, un parti qui a su tenir une vraie ligne de gauche avec une communication cohérente et crédible.

Le fait que ce travail, car il ne s'agit que de cela, ait été reconnu, est essentiel pour la motivation des camarades qui acceptent de prendre des responsabilités au sein du Parti socialiste genevois. Qui acceptent de ne pas compter leurs heures pour permettre que la cause socialiste puisse progresser, pour que nous puissions réaliser, pas à pas, plus de justice sociale et réduire les inégalités.

Cette fonction est une grande responsabilité: le ou la Président-e est le premier serviteur du parti plutôt que son dirigeant. Cela implique parfois de renoncer à donner son avis propre pour porter la voix du collectif. Cela implique aussi parfois de porter et assumer les erreurs du collectif.

C'est pour ces raisons que cette fonction est passionnante, mais également exigeante et difficile. Alors vous me permettez en guise de «private joke» de vous dire que la chan-

son de la «Reine des neiges» me trotte dans la tête depuis le 6 octobre, avec un petit détournement des paroles :

Quand on prend de la hauteur  
Tout semble insignifiant  
La tristesse, l'angoisse et la peur  
M'ont quittée depuis longtemps

Je veux voir ce que je peux faire  
Sans devoir être la taulière  
Et si cela déplaît, je dis tant pis, tant pis

Cache ton avis, n'en parle pas  
Fais attention, la rumeur te le reprochera  
Pas d'états d'âme, pas de tourments  
De sentiments...

Libérée, Délivrée  
Désormais plus rien ne m'arrête  
Libérée, Délivrée  
Plus de «Présidente qui doit être parfaite»  
Je suis là !  
Comme je l'ai rêvé !  
Et toujours au CD !

Ma militance est pour moi la liberté. ●

## Nouvelle composition du Comité directeur



**Gérard Deshusses**  
Président du parti



**Caroline Marti**  
Première vice-présidente



**Helena Verissimo de Freitas**  
Vice-présidente chargée de la  
coordination des sections



**Françoise Joliat**  
Vice-présidente chargée de la coordina-  
tion et de l'animation des commissions



**Francisco (Pancho) Gonzalez**  
Trésorier



**Nicolas Clémence**  
Responsable de la communication  
et de la presse



**Michel Zimmermann**  
Responsable des relations  
avec le PS suisse



**Carole-Anne Kast**  
Responsable du recrutement



**Roger Deneys**  
Responsable de la formation interne



**Guilhem Kokot**  
Responsable de la mobilisation  
interne



**Matthieu Jotterand**  
Représentant de  
l'Assemblée générale



**Paule Mangeat**  
Représentante de  
l'Assemblée générale



**Michel Pomatto**  
Représentant de  
l'Assemblée générale



**Marion Sobanek**  
Représentante de  
l'Assemblée générale



**Jean-Pierre Tombola**  
Représentant de  
l'Assemblée générale



**Nicole Valiquer Grecuccio**  
Représentante de  
l'Assemblée générale

## Représentant-e-s à l'AD du PS Suisse



**Emmanuel Deonna**



**Guilhem Kokot**



**Andy Mac Kay**



**Valérie Pereira Dos Santos**



**Michel Pomatto**



**Manuel Zwyszig**



## MERCI !

Par **Gérard Deshusses**, Président du PS genevois  
et **Caroline Marti**, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du PS genevois

Camarades,

C'est avec émotion et gratitude que nous avons accueilli le verdict des urnes ce samedi 6 octobre et nous tenons à vous remercier toutes et tous de la confiance que vous nous témoignez en nous confiant la présidence de notre parti.

Camarades, nous prenons l'engagement d'assurer ce mandat avec détermination et application, à accomplir cette fonction avec conviction et modestie, au service de notre parti, de nos militantes et militants, de vous toutes et tous. La tâche est considérable et le temps presse. Il convient de poursuivre la ligne d'action et les options choisies par notre Présidente sortante, soutenue par le Comité directeur précédent, qui ont valu à notre parti de beaux succès.

Forts de ce constat positif, nous entendons développer plus encore les réflexions thématiques auprès de nos membres, valoriser le travail de nos différentes commissions, accorder à la formation de nos militantes et militants, de nos candidates et candidats plus d'importance encore, et, fidèles à nos valeurs socialistes, nous travaillerons à resserrer toujours plus les liens qui nous unissent, toutes et tous ! Comme vous, nous sommes convaincus que l'unité de notre parti est indispensable pour remplir nos objectifs, atteindre nos buts et réaliser nos idéaux !

D'importants rendez-vous politiques sont inscrits au calendrier de ces prochains mois : les élections fédérales de l'automne 2019 et les élections communales du printemps 2020 devront mobiliser l'engagement de nous toutes et tous. Par

ailleurs, notre parti sera confronté à des enjeux politiques majeurs ; PF17/RFFA, SCORE, la recapitalisation de la CPEG, les votes sur le budget de l'État ou la mise en service du Léman Express sont autant de sujets sur lesquels nous devons effectuer un travail de fond, formuler des propositions et des positions claires, en conformité avec nos valeurs socialistes. Nous nous engageons à mener ces combats avec force et rigueur, en collaboration avec nos élu-e-s et avec cette même détermination qui nous a conduits à la victoire ce printemps, toutes et tous ensemble !

Dans l'accomplissement des nombreuses tâches qui nous attendent nous ne serons pas seuls !

A nos côtés, nous aurons un bureau chargé des tâches opérationnelles et un Comité directeur élargi, constitué de Camarades dont l'apport sera indispensable à une bonne gestion de la présidence.

Et n'oublions pas notre Secrétariat, fort de cinq personnes, toutes très motivées et compétentes, qui sont un gage de réussite dans toutes les opérations que mène notre parti et un soutien de tous les instants pour la présidence.

Enfin, il y a vous toutes et tous, Camarades, que nous remercions encore une fois pour la confiance que vous nous avez accordée ! Nous sommes et serons toujours à votre écoute pour mettre le cap, ensemble, vers de nouveaux succès.

Recevez toutes et tous nos salutations socialistes. ●

## PAS DE CORNES, PAS DE CHOCOLAT!

Par **Romain de Sainte Marie**  
Député au Grand Conseil

### Une vache «Milka» sans cornes, ça n'existe pas.

«Pour les vaches à cornes», le nom de cette initiative peut faire sourire. Sujet inhabituel, l'enjeu est pourtant bien réel. A quoi servent les cornes des vaches ? Servent-elles uniquement à décorer nos vaches pour les cartes postales ? De quoi parle-t-on dans cette initiative ?

Une corne est un organe fortement irrigué qui pousse durant toute la vie de l'animal. Elle est liée au système digestif, elle est indispensable pour les soins corporels et sert à communiquer avec les autres animaux. Les vaches et les chèvres sont conscientes de leurs cornes et les portent avec fierté. Elles clarifient notamment les questions de hiérarchie en se montrant les cornes de loin. Couper les cornes de ces animaux n'est pas un acte sans douleurs et sans conséquences. 20% des veaux écornés souffrent de douleurs à long terme, comme l'a montré une étude de l'Université de Berne.

L'écornage n'est apparu qu'avec l'industrialisation de l'agriculture. En effet, il s'agit d'une mesure qui permet un gain de place pour l'élevage, une diminution des coûts liés aux blessures des animaux et une plus grande accessibilité pour l'éleveur. L'écornage est une intervention massive et douloureuse. Si cette sorte de mutilation est encore autorisée sur les animaux de rente, elle est interdite depuis longtemps sur les animaux domestiques. L'écornage est inutile. Un troupeau d'animaux portant leurs cornes peut être détenu dans toute étable et dans le respect des dispositions sur la protection des animaux.

**«Cet effort supplémentaire  
doit être dédommagé de  
façon appropriée»**

L'Initiative pour les vaches à cornes mise entièrement sur le volontariat et l'encouragement. Elle ne comporte pas d'interdiction de l'écornage, mais laisse cette décision à la détentrice ou au détenteur de l'animal. Il s'agit d'une incitation financière octroyée aux éleveurs et aux éleveuses qui protégeraient leurs animaux de cette mutilation. Car il est vrai que les animaux possédant leurs cornes ont besoin de plus de place à l'étable et de soins attentifs. Cet effort supplémentaire doit être dédommagé de façon appropriée.



La mise en œuvre via les contributions d'encouragement coûterait environ 15 millions CHF par an, ce qui est dérisoire en comparaison des plus de 3 milliards CHF de budget liés à l'agriculture au niveau de la Confédération.

La Suisse des «cartes postales» ne connaît pas les vaches sans cornes. Imaginez donc la vache «Milka» sans ses fiers attributs au milieu d'un vert pâturage. Impensable ! Aujourd'hui, seulement 10% des bovins possèdent encore leurs cornes dans notre pays. C'est une honte !

Le 25 novembre, votez OUI pour le bien-être des vaches et autres animaux d'élevage à cornes. ●

# NON À L'INTRUSION DES ASSUREURS DANS NOTRE VIE PRIVÉE !



## REFUSONS QUE LES FAIBLES ET LES PETITS SOIENT LES BOUCS ÉMISSAIRES !

Par **Carlo Sommaruga**  
Conseiller national

Le 25 novembre 2018, le peuple suisse se prononcera sur la modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales instituant une base légale pour la surveillance des assuré-e-s. Cette loi permet la surveillance jusque dans la sphère privée. Elle porte manifestement atteinte aux droits fondamentaux. Cette atteinte ne concerne pas une minorité d'abuseurs. Elle concerne toutes les habitantes et tous les habitants de ce pays, dès lors que chacune et chacun, un jour ou l'autre, bénéficiera d'une prestation des assurances sociales. Et chacun et chacune peut, sans s'en rendre compte, susciter la suspicion d'un cadre d'une institution de prévoyance. D'ailleurs, la surveillance peut être ordonnée par une entité publique ou, plus choquant, par une assurance privée, tout particulièrement les honnies assurances maladies ou les grandes compagnies d'assurance privées qui gèrent l'assurance accident.

### « Cette loi porte manifestement atteinte aux droits fondamentaux »

L'espionnage des assuré-e-s n'est pas une vue de l'esprit. Si la réforme passe, ce sera une réalité chaque fois qu'un cadre estimera, sans contrôle d'un-e juge, qu'il y a des indices qui portent à croire qu'il y a abus. Comme ce fonctionnaire sportif qui s'est foulé la cheville pour la 3<sup>ème</sup> fois en 18 mois, alors que c'est le hasard des circonstances. Cette mère de famille en dépression depuis des années au bénéfice d'une rente AI, mais qui, lors de phases moins aiguës, essaie de contribuer aux tâches ménagères ; ou encore cet accidenté du dos qui, avec beaucoup d'efforts et grâce aux antidouleurs, rapporte un sac de commission à la maison pour ne pas faire toujours peser son inactivité forcée à sa famille.

Ce qu'il faut souligner, c'est que derrière cette loi sur l'espionnage des assuré-e-s, il y a un choix politique clair de la majorité bourgeoise et nationaliste au parlement fédéral. Celui de mettre sous pression l'ensemble des classes populaires et moyennes, celles qui, pour faire face aux aléas de la vie, ne peuvent pas compter sur un patrimoine personnel ou l'appui d'un parent fortuné, mais qui sont dans la nécessité de recourir aux prestations des assurances sociales. Une pression qui tend à pousser les ayants droits à ne pas solliciter de prestations de peur de passer pour un abuseur. Ce phénomène est connu, il se renforcera encore avec la chasse aux sorcières que cette loi autorise.

Mais ce qui est encore plus choquant, c'est que les fraudeurs et les fraudeuses du fisc, toutes celles et ceux qui disposent de fortunes et revenus autres que leur simple salaire et bien plus importants qu'une rente ou quelques indemnités journalières, eux, restent bien à l'abri. Rappelons que le parlement fédéral, sous pression des milieux bancaires, a maintenu le secret bancaire à l'égard du fisc suisse. Ainsi, alors que les banques suisses doivent communiquer les informations aux fiscs étrangers en raison du nouveau standard fiscal international de l'échange automatique d'informations, les fraudeurs et les fraudeuses résidant en Suisse sont protégé-e-s du fisc suisse. Ici, les sommes en jeu sont des dizaines de fois supérieures aux prestations sociales perçues indument.

La loi sur l'espionnage des assuré-e-s n'est donc que l'une des expressions de la justice de classe ou autrement dit de l'injustice sociale qui règne en Suisse. Dire NON à cette loi, c'est aussi s'inscrire fermement contre la logique qui fait des faibles et des petits les cibles politiques afin de détourner le regard des puissants fraudeurs et riches profiteurs qui minent financièrement la cohésion sociale de notre société. ●

## ESPIONS DES ASSURANCES : UNE LOI QUI VA TROP LOIN

Par **Marion Sobanek**  
Députée au Grand Conseil

Le troisième objet de la votation fédérale traite d'un sujet délicat: la surveillance des assuré-e-s. Cela touche tout un chacun en tant qu'usager-ère des assurances sociales: assurance-invalidité, assurance chômage et perte de gain; assurance maladie et accidents. Pourquoi délicat? Parce que tout le monde est contre la fraude et les fraudeurs, les Socialistes aussi! Certain-e-s vont soutenir qu'être contre cette loi, c'est défendre les fraudeurs. Mais les Socialistes réprouvent la fraude, aussi bien sociale que fiscale. La combattre doit toutefois se faire dans un cadre bien réglementé, respectueux des droits, sans donner un chèque en blanc aux détectives privés et aux assurances!

« Combattre les fraudes doit toutefois se faire dans un cadre réglementé, respectueux des droits des assuré-e-s »

Les Chambres fédérales, dominées par des parlementaires lobbyistes des assurances, ont élaboré, dans une démarche extrêmement rapide, une base légale pour cette surveillance. Ce cadre était devenu nécessaire à la suite de la condamnation de la Suisse par la Cour européenne des droits de l'homme et un arrêt du Tribunal fédéral.

La fraude à une prestation d'assurance est un délit, poursuivi en tant que tel. Aujourd'hui, les observations dépendent d'une autorisation judiciaire et sont soumises à des limites strictes. Avec ce projet, les observations pourraient durer 30 jours par période de six mois sur proposition de l'assurance, sans contrôle d'un juge. L'observation serait autorisée non seulement dans les lieux publics, mais également dans la sphère privée « accessible de l'extérieur ». Seul l'emploi des puces GPS serait soumis à une autorisation d'un-e magistrat-e. Les drones, les enregistrements sonores et visuels seraient autorisés sans autre formalité. Cela représente une violation grave du droit fondamental au respect de la vie privée et familiale (garanti par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et l'article 10 de la Constitution fédérale). Les exigences constitutionnelles quant au contrôle et à la possibilité de recours contre la surveillance ne sont pas respectées. Les conséquences pour les personnes concernées, souvent les plus faibles de notre société, sont dramatiques. Pendant ce temps d'observation, aucune décision de presta-



tion ne pourra être prise. Les personnes injustement soupçonnées se trouveront ainsi privées des prestations nécessaires et seront poussées vers l'aide sociale, de l'Hospice général ou de la commune. Or, la fraude ne touche que 0,23 % des assuré-e-s. Les observations sont infructueuses pour deux tiers des cas, selon le Conseil fédéral lui-même. Faut-il pour cela mettre toutes et tous les bénéficiaires des prestations des assurances sociales sous suspicion généralisée? Juger de l'état de santé d'une personne est l'affaire d'un médecin, non de détectives à la solde des assurances. Un médecin ne se prononce pas sur la base d'une simple photographie! Et il y a des maladies qui ne se voient pas.

Dans une vision purement libérale, on s'attaque à l'usager-ère pour faire des économies au lieu de chercher des ressources, notamment auprès des fraudeurs-euses du fisc, pour maintenir les prestations. Beaucoup de personnes déclarées inaptes au travail souhaiteraient travailler, mais sont exclues du marché hyper-compétitif de l'emploi! Nous, avec nos valeurs socialistes de défense des droits fondamentaux et des droits des plus faibles, nous devons voter non à cette loi!

A Genève, un comité contre cette loi s'est formé, composé de membres de la FEGAPH, de l'Association des juristes progressistes, du PS, des Verts, des jeunes Verts, de la CGAS, du SIT. D'autres associations sont en passe de rejoindre l'opposition à cette loi. ●



**NON**

**À L'INITIATIVE**

**ANTI-DROITS HUMAINS**

**Votation fédérale n°2 le 25 novembre 2018**

**Droits  
humains**



## UN GRAND NON À L'INITIATIVE ANTI-DROITS HUMAINS

Par **Pierre-Yves Bosshard**

Avocat

Lorsque l'UDC a lancé son initiative intitulée «Le droit suisse au lieu des juges étrangers», dite «initiative pour l'autodétermination», les initiants-e-s visaient explicitement l'application en Suisse de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme. Dans son argumentaire de près de 60 pages, l'UDC listait alors une série de cas particuliers où la Cour européenne des droits de l'Homme avait pris une position contraire à celle du Tribunal fédéral, concernant singulièrement des personnes d'origine étrangère, obsession de ce parti. Depuis lors, face notamment à la levée de boucliers de la société civile, de tous les autres partis et des milieux économiques et académiques, l'UDC semble tempérer son discours. Il n'en reste pas moins que le texte proposé est dangereux et doit être fermement rejeté.

**« Le texte proposé  
est dangereux et doit être  
fermement rejeté »**

Après les horreurs de la Seconde guerre mondiale – où des régimes autoritaires glorifiaient la volonté de l'État incarnant tel ou tel peuple, jusqu'à la folie destructrice –, les Nations unies ont adopté des textes internationaux garantissant les droits de l'Homme contre l'arbitraire de l'État, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948. Des textes similaires ont été adoptés sur le plan régional, notamment en Europe où le Conseil de l'Europe a adopté en 1950 la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme. A l'époque, la grande innovation offerte par cette Convention était la possibilité pour tout un chacun de pouvoir

saisir des organes du Conseil de l'Europe, en particulier la Cour européenne des droits de l'Homme composée d'un juge par pays membre du Conseil.

Dès l'entrée en vigueur de la Convention en Suisse, après sa ratification en 1974, le Tribunal fédéral lui a reconnu un statut équivalent à la Constitution fédérale. La Convention a eu des effets très positifs sur l'ordre juridique suisse, apportant des progrès notables des droits des citoyennes et citoyens de notre pays: ainsi, le contrôle judiciaire pour les litiges de droit civil et de droit pénal a été développé, une procédure de recours a été introduite contre les sanctions prononcées dans le cadre de la procédure pénale militaire, les amendes de droit pénal fiscal infligées aux héritiers du contribuable ont été supprimées, le délai de prescription pour des dommages corporels à la suite d'exposition à l'amiante a été prolongé et le délai fixé à une personne divorcée pour se remarier a été supprimé, entre autres innovations.

Le texte soumis au vote prévoit que la Constitution fédérale est placée au-dessus du droit international et qu'en cas de conflit, les obligations internationales soient adaptées, au besoin en dénonçant les traités internationaux concernés. Elle place ainsi la volonté de l'Etat au-dessus des droits humains, reconnus internationalement, au détriment des droits de chacune et chacun. Il faut la rejeter avec force en déposant un gros NON dans les urnes le 25 novembre prochain. ●

# INITIATIVE POUR L'« AUTODÉTERMINATION » : UN DANGEREUX VIRAGE À ÉVITER ABSOLUMENT !

Par **Laurence Fehlmann Rielle**,  
Conseillère nationale

Que vise l'initiative de l'UDC dite pour l'autodétermination? Elle veut établir la primauté du droit constitutionnel suisse sur le droit international. Elle a aussi pour objectif de contraindre les autorités à modifier ou à dénoncer les traités internationaux qui seraient contraires à la Constitution.

L'initiative part du principe que la conclusion d'un traité international restreint la souveraineté d'un État alors qu'une telle démarche relève précisément de sa souveraineté.

C'est en particulier la Convention européenne des droits de l'Homme qui est visée dans cette initiative. La Cour européenne des droits de l'Homme a été instaurée en 1959 pour assurer le respect des droits fondamentaux (droit à la vie, abolition de la peine de mort, interdiction de la torture, de l'esclavage, du travail forcé, droit à la liberté, etc.).

## « Grâce aux conventions internationales, on peut faire progresser les droits des personnes »

Grâce aux conventions internationales, on peut faire progresser les droits des personnes. A titre d'exemple, la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée en 1979 et ratifiée par la Suisse en 1997, est l'instrument le plus complet pour les droits des femmes. De même, la Convention d'Istanbul contre les violences faites aux femmes, ratifiée par le parlement en mai 2017 oblige notre ordre juridique à évoluer dans le bon sens. Ces instruments seraient remis en question si l'initiative passait.

Notre pays a tout à gagner à ce qu'existent les garde-fous des conventions internationales: cela nous protège des rapports de force auxquels nous sommes exposés en tant que petit pays. L'acceptation de cette initiative mettrait

en péril quelque 600 accords économiques et 5000 traités internationaux.

L'UDC voudrait protéger la Suisse contre la mainmise des juges étrangers sur notre ordre juridique interne: or, seul 1,6 % des plaintes individuelles déposées auprès de la Cour de Strasbourg ont abouti à un jugement contre la Suisse! Et ces jugements ont permis à la Suisse de s'améliorer en matière de droits humains. C'est précisément ce qui dérange l'UDC. Ce parti a lancé une offensive contre la CEDH (Convention européenne des droits de l'Homme) quand il s'est aperçu qu'elle avait la compétence de contrecarrer certaines de ses initiatives contraires au droit international. Un contre-exemple s'invite dans le débat sur la surveillance des assuré-e-s: la Cour européenne des droits de l'Homme estime que la Suisse ne dispose pas d'une base légale suffisante à la surveillance des assuré-e-s soupçonné-e-s de fraudes. Cela justifierait la nouvelle loi qui est combattue par référendum. CQFD. Comme quoi, les populistes n'hésitent-ils pas à utiliser le droit international quand cela les arrange...

Aujourd'hui plus qu'hier, l'équilibre du monde implique l'observation de règles communes et par conséquent certaines restrictions de la marge de manœuvre individuelle des Etats, en particulier dans le domaine des droits humains.

Enfin, la tradition humanitaire de la Suisse, depositaire de plusieurs conventions internationales fondamentales, consacre le lien fort de notre pays avec le droit international.

Les Socialistes doivent résolument s'opposer à cette initiative nuisible. ●

# LE NUMÉRIQUE EN PASSE DE TRANSFORMER L'ÉCOLE GENEVOISE EN PROFONDEUR

Par **Anne Emery-Torracinta**  
Conseillère d'État



Au même titre qu'il a bouleversé nos vies, le numérique est en passe de transformer l'école genevoise en profondeur. A l'heure où le savoir est partout, le numérique est porteur de changements considérables dans la façon d'apprendre, comme dans le métier d'enseigner ou la capacité à collaborer. C'est pourquoi je fais du numérique à l'école un axe fort de la nouvelle législature.

Le numérique n'est pas une fin en soi, mais un moyen qui s'ajoute à d'autres, permettant de diversifier et enrichir les approches pédagogiques dans toutes les disciplines. Un exemple ? Celui d'Eva, élève de 11<sup>ème</sup> du CO qui prépare son cours de physique de la semaine à l'aide de sa tablette. Grâce à une vidéo réalisée par son enseignant, Eva prend connaissance de la théorie sur les changements d'état de la matière. Quelques jours plus tard, en classe, elle consolide et approfondit ses connaissances à travers une expérience scientifique et des exercices réalisés avec ses camarades, sous les yeux de son enseignant de physique.

Dans la classe d'Eva, grâce aux nouvelles technologies, le modèle d'enseignement repose sur une inversion des temps d'apprentissage : les notions basiques sont acquises à la maison, au rythme de chacun, les questions plus complexes travaillées en classe, de manière collaborative entre les élèves et avec l'aide de l'enseignant. L'expérience montre

que cette manière d'apprendre convient aussi bien aux élèves qui ont de la facilité qu'à ceux qui ont plus de difficultés. De surcroît, elle développe leur autonomie et leur capacité d'adaptation, indispensables dans un monde en perpétuelle évolution. Ainsi, tout en restant essentiel, le rôle de l'enseignant s'est transformé. N'étant plus le seul détenteur des connaissances, il doit organiser leur transmission, devenant ainsi un médiateur du savoir et un facilitateur de l'apprentissage.

« Il s'agit, certes, d'enseigner par le numérique, mais aussi au numérique »

Toutefois, l'enjeu du développement du numérique à l'école ne réside pas que dans l'utilisation de l'outil. Il s'agit, certes, d'enseigner par le numérique, mais aussi au numérique. L'élève doit en connaître les fondements, notamment les bases du codage et de la programmation qui développent l'esprit logique, ainsi que les dangers et l'éthique requise pour un usage responsable. Aussi, à la rentrée 2020, l'informatique sera une discipline obligatoire au collège et le département travaille d'ores et déjà sur ce qui devra être enseigné, du primaire au secondaire II et dans toutes les filières.

Développer le numérique à l'école ne veut pas dire négliger les savoirs de base. Même si nous sommes dans un monde où chacun peut disposer d'une bibliothèque universelle dans la poche, lire, écrire, calculer ou mémoriser sont le socle nécessaire sur lequel tout apprentissage peut se construire. Mais je vois dans le développement du numérique à l'école une nécessité, ainsi qu'un formidable outil d'égalité des chances, à même de contribuer à développer la capacité d'adaptation de nos élèves, citoyens et citoyennes de demain qui auront à évoluer dans une société fortement numérisée et en évolution constante. ●

# 4 ANGLES STRATÉGIQUES POUR LA COHÉSION SOCIALE

Par **Thierry Apothéloz**  
Conseiller d'État

Le Département de la cohésion sociale, que j'ai la chance de présider depuis mon entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin dernier, est un département nouveau. Il a fallu le construire de toutes pièces. La période estivale a principalement été consacrée à la construction de cette nouvelle entité. Faire se rencontrer les nouveaux-elles collaborateur-trice-s, aller à leur rencontre, surtout, et construire une institution capable de délivrer des prestations de qualité à la population, dans un souci d'efficacité, de rigueur et de professionnalisme, telle a été ma première tâche. Le chantier fut conséquent. Il est aujourd'hui terminé et nous avons pu commencer à nous consacrer aux projets politiques que je veux porter en terme de cohésion sociale.

Ceux-ci se déclinent principalement autour de quatre volets.

Au niveau de la Culture, je souhaite rapidement que soit mise en œuvre l'Initiative 167, afin que les milieux culturels retrouvent la sérénité et le soutien qu'ils méritent. Je veux également travailler à un accès étendu à la culture, notamment au sein des classes populaires et des quartiers défavorisés. Porter des projets cantonaux d'envergure dans tous les arts, afin de développer le rayonnement artistique et la marque de fabrique de la culture genevoise, tant au niveau national qu'international est une priorité.

En ce qui concerne le Sport, je souhaite évidemment porter une attention toute particulière au sport populaire, sans toutefois négliger le sport d'élite, qui n'est justement pas le « sport des élites ». Je voudrais aussi instaurer une vraie politique de prévention des discriminations auprès des partenaires (clubs, parents, supporters, spectateurs). Enfin, je considère le sport comme un véritable outil d'apprentissage de la citoyenneté.

Concernant l'Action sociale, les chantiers seront nombreux. Il s'agira tout d'abord de réviser la loi sur l'aide sociale (LIASI), afin de renforcer considérablement l'insertion professionnelle et la formation chez les bénéficiaires de l'aide sociale. Inverser la courbe des inégalités et de la précarité qui ne cesse de croître depuis plus de 10 ans est une obligation politique. Nous le devons à celles et à ceux qui, tous les jours, sont victimes d'une richesse injustement partagée. Travailler à rendre les prestations sociales plus accessibles et faciliter les demandes/formulaires qui permettent de les obtenir, renverser le paradigme des jeunes à l'aide sociale



pour les inscrire dans une réelle démarche d'insertion sociale et professionnelle, devenir le premier canton de Suisse qui réduit l'endettement ou le surendettement de ses habitant-e-s, mettre en œuvre l'esprit de notre initiative 170, voici quelques-uns de mes projets. Pour les accompagner, je vais monter un laboratoire d'innovation sociale individuelle et collective pour être à la pointe des avancées en matière d'actions sociales ; je remobilise le centre d'analyse territoriale des inégalités de Genève avec l'Université de Genève et la HES-SO pour suivre les effets des politiques publiques dans la lutte contre les inégalités ; je veux encore monter un think tank sur le renforcement des compétences sociales et la lutte contre la pauvreté.

Enfin, en ce qui concerne l'Intégration et la Citoyenneté, je veux très rapidement que soit mise en œuvre la Loi sur la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU), afin de combattre efficacement la précarité et la vulnérabilité dans les quartiers qui ont le plus besoin du soutien de l'État et des communes. Je souhaite également renforcer l'implication citoyenne dans la cité, en soutenant et développant l'engagement bénévole et associatif, notamment auprès des jeunes.

Vaste programme que celui-là, vous en conviendrez ! Je mettrai tout en œuvre pour parvenir à le réaliser. C'est le sens de mon engagement. C'est le sens de notre engagement ! ●



## GRAND CONSEIL : UNE LÉGISLATURE CLÉ

Par **Thomas Wenger**  
Député, chef de groupe

Ce printemps, les Genevois-e-s ont voulu rééquilibrer les forces au sein du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Nous avons obtenu un second siège au Conseil d'Etat avec Thierry Apothéloz aux côtés d'Anne Emery-Torracinta tandis qu'au Grand Conseil, nous avons gagné deux sièges avec 17 député-e-s et 3 député-e-s suppléant-e-s. La gauche dans son ensemble s'est renforcée comptant désormais 41 sièges.

Après la pause estivale, la nouvelle législature a réellement débuté. Parmi les dossiers prioritaires, il y a la mise en service du Léman Express, le développement du PAV (Praille-Acacias-Vernets), la réforme fiscale des entreprises (PF17) et la réforme de la Caisse de pension de la fonction publique (CPEG).

Sur tous ces dossiers, les Socialistes ont un rôle fondamental à jouer.

Le Léman Express doit permettre de développer une mobilité durable et lutter contre la pollution. Véritable colonne vertébrale avec ses 45 gares, il devra être complété par le réseau de trams qui doit s'étendre sur Bernex-Vailly, Annemasse, Saint-Julien, Saint-Genis et Ferney-Voltaire. Les Socialistes voteront les budgets supplémentaires nécessaires à hauteur de 60 millions d'ici 2023. Nous nous battons pour que les autres partis en fassent de même.

Concernant le PAV, la nouvelle loi qui garantit que 62% de logements sociaux seront construits a été acceptée par la population en juin dernier. Reste à créer la Fondation qui permettra de développer les projets immobiliers ces prochaines décennies. Les Socialistes s'engageront pour que

ces nouveaux quartiers du PAV puissent voir le jour le plus rapidement possible.

Quant à la réforme fiscale des entreprises, elle sera débattue par le Grand Conseil ces prochains mois. Des signes d'ouverture ont été donnés par la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet notamment sur une hausse du taux prévu actuellement de 13.49% et sur les mesures d'accompagnement. Les Socialistes négocieront pour que la réforme soit équilibrée, comprenne un taux d'imposition plus élevé, maintienne le financement des services publics et des prestations à la population et garantisse aux Genevois-e-s une véritable compensation sociale.

Enfin, sur le dossier de la CPEG, suite au dépôt par le Conseil d'Etat du projet de réforme, les Socialistes ont déposé un projet de loi, soutenu par l'Alternative et le MCG, visant à sauvegarder les rentes en créant du logement, sur le modèle de l'initiative 168 du Cartel et de l'ASLOCA. Ce projet de loi permettrait de maintenir les prestations et transférer à la CPEG des terrains pour construire des logements. Cette solution, moins coûteuse pour les assuré-e-s et les contribuables passera prochainement devant le Parlement. Elle est combattue par la droite anti-fonctionnaire et proche des milieux immobiliers.

Sur ces dossiers prioritaires et bien d'autres, le groupe socialiste, en lien étroit avec Anne Emery-Torracinta et Thierry Apothéloz, travaillera sans relâche pour défendre notre programme, nos valeurs et notre vision d'une société plus juste, inclusive et solidaire. ●

# COMMISSION SPORT : PASSAGE DU RELAIS !

Par **Sylvain Thévoz**

Ancien Président de la commission sport du PS genevois

Après cinq ans à la tête de la commission sport du Parti socialiste genevois, je suis heureux de passer le relais. Lors de la séance du 27 septembre 2018, Darius Rao et Tim Fontolliet ont accepté de prendre la co-présidence de la commission. Tim a terminé ses études en Sciences du Mouvement et Médecine du Sport à la Faculté de Médecine, ainsi qu'une thèse en physiologie cardiovasculaire. Il est sensible à la dimension santé que le sport et l'activité physique véhiculent, ainsi que la dimension de rencontre, d'échange, et d'intégration du sport. Darius Rao est président de l'Association Genevoise de Cricket qu'il a fondée l'année passée. Il partage aussi cette conviction que le sport joue un rôle prépondérant dans notre société, au niveau de la santé, de la qualité de vie, de l'intégration et de la cohésion sociale, ainsi que dans la promotion de l'égalité de genre.

La commission sport du PS genevois, depuis sa date de création en 2013 en tant que commission autonome, s'est donnée pour objectif de travailler sur les enjeux de politique sportive, d'aller à la rencontre des associations sportives du canton, d'alimenter en idées le comité directeur et ses élu-e-s, et d'insuffler une dynamique de pratique sportive au sein du parti. La CS s'est réunie chaque année en moyenne à six reprises recevant ou visitant des entités comme le Cricket club Genève, le CS Interstar Genève (football), le Genève Servette Hockey Club, Genève Rink-Hockey Club, l'Erdal Boxing Club, Genève Natation 1885 (Comité d'organisation de la coupe de Noël), la Course de l'Escalade, l'association Flag 21, Genève Montagne, Servette Rugby Club, Servette Football Club, etc. Les objectifs principaux de ces rencontres ont toujours été de renforcer les liens avec le milieu sportif. La commission sport est une commission que les associations aujourd'hui connaissent et sollicitent afin de mieux comprendre le fonctionnement de notre parti, s'en faire connaître également.

La commission sport fonctionne avec un athlétique noyau de 10 à 15 militant-e-s. J'en remercie au passage de tout cœur quelques-uns et quelques-unes pour leur engagement : Jean-Charles Rielle, Félicien Mazzola, Laurent Moutinot, Béatrice Graf Lateo, Grégoire Carasso, Nicolas Knechtli, Salima Moyard, Thomas Wenger, Laurence Fehlmann Rielle, Darius Rao, Tim Fontolliet... et remercie aussi nos Conseillers-ères administratifs et administratives, Conseillers-ères d'État pour leurs disponibilités et présences. Présider une commission est une histoire de passion, qui repose



en grande partie sur un esprit collectif. La commission sport a aussi constitué une équipe de sportives et sportifs pour participer à divers événements, donner une image positive, dynamique et fair-play de notre parti. La CS a inscrit chaque année une équipe à la Coupe de Noël, participé à des courses comme la nocturne des Evaux, l'Escalade, le marathon de Genève. Un nouveau jeu de maillots de course à pied estampillé PS (La basket rouge) a été fabriqué.

Pour conclure, je me réjouis que Tim Fontolliet et Darius Rao poursuivent le travail entrepris, afin que le PS soit toujours davantage identifié comme LE parti du sport par nos partenaires. Un grand merci à eux d'assurer la relève, à toutes les militantes et tous les militants qui ont participé et participeront aux travaux de la commission sport. Par vos retours, apports, engagements, vous êtes les garant-e-s du bon fonctionnement de cette commission. J'ai retiré un grand plaisir et une belle l'énergie à la présider. Je vous remercie pour votre soutien. ●



# UNE MAISON DU DROIT À VERNIER!

Par **Martin Staub**

Député et Conseiller municipal à Vernier

Le PS Vernier a déposé récemment une motion au Conseil municipal, laquelle a été directement renvoyée au Conseil administratif, l'invitant à créer une «Maison du droit». Il s'agit d'un espace au sein duquel la population pourra s'informer ou entamer des démarches sur des questions aussi variées que le contentieux juridique, l'assurance maladie, les prestations complémentaires ou les différents subsides.

**«Les démarches administratives et juridiques ne manquent pas aujourd'hui et chacun-e y est confronté-e. Souvent complexes, elles peuvent rapidement se transformer en cauchemar pour bien des personnes»**

Qui ne s'est jamais trouvé face à un courrier d'une assurance, d'un bailleur ou d'une administration en se demandant quelle action entreprendre? Qui est aujourd'hui capable de saisir l'extrême complexité du langage de la plupart des courriers (impôts, assurances, contrats, etc.)? Or, les démarches administratives et juridiques ne manquent pas aujourd'hui et chacun-e y est confronté-e. Souvent complexes, elles peuvent rapidement se transformer en cauchemar pour bien des personnes, lorsque celles-ci ne maî-

trisent pas soit la langue, soit les processus de réponse, soit les délais juridiques pour faire valoir leurs droits.

Pourtant, des interlocuteurs-trices, qu'ils soient des associations, des professionnel-le-s ou des acteurs étatiques, peuvent très souvent apporter, dans la plupart des cas, des réponses rapides, claires et précises. Ceci pour autant qu'on sache à qui s'adresser et comment obtenir les informations désirées. Cela pourrait permettre de faire échouer le cercle vicieux dans lequel trop de monde se retrouve et apporter ce coup de pouce bienvenu.

C'est là l'objectif de la «Maison du droit» que le PS Vernier souhaite créer! ●

Suivez l'actualité du PS Vernier sur:  
[www.psvernier.ch](http://www.psvernier.ch)

# POUR JEAN ZIEGLER, L'ILLUSION PRAGMATIQUE

Par **Marko Bandler**  
Rédacteur en chef

Dans son dernier opuscule (120 pages à peine), «Le capitalisme expliqué à ma petite fille (en espérant qu'elle en verra la fin)» (Seuil 2018), notre camarade Jean Ziegler amorce un délicat changement de cap dans sa lutte de toujours contre le système économique mondial. On aurait donc tort d'imaginer qu'il s'agit là d'un passage de flambeau symbolique, adressé aux générations futures. A 84 ans, le vieux lion n'a pas fini de rugir. Il a, pour une fois, remis au placard son obsession eschatologique. Et si c'est le désenchantement qui remplace le feu sacré, on ne trouvera aucun apitoiement ni aucune désillusion dans ce texte particulièrement subtil. Au contraire, on voit dans ce petit ouvrage la volonté de parler autrement du capitalisme sauvage, loin de la pompeuse rhétorique marxiste qui souvent rend les discours légitimes particulièrement indigestes. Jean Ziegler en a souvent usé par le passé (notamment dans *Retournez les fusils*, son «Manuel de sociologie d'opposition»), le voilà aujourd'hui revenu aux fondamentaux de la simplicité. Sa meilleure arme.

«On voit dans ce petit ouvrage  
la volonté de parler autrement du  
capitalisme sauvage»

En inventant cet attendrissant dialogue sur la marche du monde, entre un grand-père et sa fille, Jean Ziegler gagne en pertinence ce qu'il perd en contenu de fond. Qu'importe ! Le message est limpide, porté à grand renfort d'exemples concrets, de statistiques et de chiffres, offrant un vénérable vernis de sérieux au propos.

Ziegler amorce même un changement de paradigme assez étonnant : il convoque plus volontiers les idéaux de la Révolution française, que ses ambiguës idoles sud-américaines. Exit également les espoirs portés par mai 68 ou les altermondialistes au début du siècle, balayés par l'impitoyable déferlement du capitalisme.

Les fondamentaux, eux, demeurent cependant inexpugnable au sein de la forteresse zieglérienne. Deux d'entre eux traversent le livre en filigrane : premièrement, le capitalisme n'est pas un système manichéen avec d'un côté les gentils paysans africains, et de l'autre les «cosmocrates» occidentaux. Le système financier mondial est amoral et ne



s'embarrasse pas de normativité. C'est d'ailleurs ce qui le rend dangereux. Deuxièmement, nul n'est vraiment à l'abri de l'aliénation capitaliste, qui nous fait au final tous considérer que le monde tel qu'il est résulterait d'un processus d'évolution naturel. C'est cet aveuglement et cette servitude plus ou moins volontaire que Jean Ziegler veut avant tout combattre.

Au final, l'exercice est réussi. Finies les imprécations. L'illusion est aujourd'hui pragmatique. Loin de vouloir à tout prix nous servir des solutions à l'emporte-pièce, Jean Ziegler adopte une prudence qui ne lui ressemblait guère par le passé. Il ne dicte plus, il met en garde. Son discours n'en est que plus fort.

*Le capitalisme expliqué à ma petite-fille (en espérant qu'elle en verra la fin)*, éd. Seuil, 2018 ●



## LA FÈVE

Par **Marie-Emmanuelle Ezan**  
Co-présidente du SPP- la Fève

Le Supermarché Participatif Paysan «La Fève», est heureux de vous annoncer l'ouverture de son magasin-incubateur, la Mini-Fève, qui a eu lieu le 9 juin à Meyrin, au 6, rue des Arpenteurs dans l'éco-quartier des Vergers.

Ses membres, au nombre de 470, ont contribué au minimum par l'achat d'une part sociale de 100 CHF à la coopérative. Pour le moment, seuls 180 sont réellement rentrés dans la participation active à la gestion de leur magasin. Ils-elles bénéficient de l'ambiance, des rencontres et échanges entre coopérateurs et producteurs, et surtout de la réalité effective de construire ensemble un nouvel espace de distribution, inédit en Suisse. Car, la Mini-Fève n'est pas un magasin ordinaire; c'est avant tout un lieu d'expérimentation, l'outil d'apprentissage d'un mouvement en chemin vers la transition.

«La Fève est le maillon central d'une chaîne qui crée des liens essentiels entre la terre, la flore, la faune, et l'être humain. Elle est intégrée dans un réseau incluant des paysans, des artisans de bouche, des citoyens-coopérateurs, ainsi que la Commune de Meyrin, favorisant dès lors une alimentation indépendante des marchés mondiaux».

Pour pouvoir assurer son fonctionnement et sa pérennité, la Fève se base sur six principes fondamentaux inspirés de l'expérience de la plus ancienne coopérative participative: «Park Slope Food Coop» de New York qui existe depuis 40 ans (17 000 membres) ainsi que de «La Louve» à Paris (6 000 membres).

La participation est un de ces fondements: le/la client-e est acteur-trice à part entière, donnant au moins 2h15 de son temps; il/elle est ainsi en mesure de s'approprier ce magasin qui devient alors le sien.

La Fève se veut inclusive, s'adressant à tous les publics, avec le souhait que chacun puisse y faire les courses assurant son quotidien et celui de sa famille. Pour cela, elle propose déjà une gamme de produits et à l'avenir, elle espère, alors que sa gamme va en se développant, les rendre de plus en plus accessibles à tout ménage. Dans cet esprit, chacune-e a la possibilité de faire des propositions de produits qu'il souhaiterait y trouver.

Le SPP est une coopérative où chaque membre possède une voix lui permettant de voter dans le cadre de la prise de décisions. Elle cherche à mettre en avant l'intelligence collective pour nourrir et construire ce projet au quotidien. Entreprise à but non lucratif, elle souhaite pouvoir rémunérer les paysan-ne-s et artisan-e-s au prix juste; sa marge bénéficiaire est donc calculée au plus près de cette considération fondamentale, soutenue par la limitation des coûts grâce au travail bénévole de ses membres-coopérateurs.

La Fève crée de nouvelles filières alimentaires, indépendantes et transparentes, répondant au principe de la «fourche à la fourchette» avec l'implication de paysans dans le projet depuis sa création.

La mini-Fève, magasin de 60 m<sup>2</sup> aujourd'hui, espère dès lors pouvoir à moyen terme (courant 2020) s'implanter encore plus au cœur du quartier, dans un espace plus grand, couplé à des ateliers de transformation, partenaire de la ferme urbaine des Vergers qui cultivera une partie des espaces extérieurs du quartier.

Toutefois, en attendant, la mini-Fève vous invite à venir la découvrir, stimulant votre réflexion sur la consommation responsable et l'engagement citoyen. ●

# RÉSERVEZ LA DATE !

L'Assemblée générale pour la désignation des candidat-e-s socialistes aux  
Elections fédérales (Conseil National et Conseil des Etats) du 20 octobre 2019 se tiendra

le 21 novembre 2018 à 19h30  
à la Maison des Associations  
Rue des Savoises 15  
1205 Genève

Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreuses et nombreux !



## *J'adhère au Parti socialiste genevois*

Je souhaite adhérer au PS en tant que :

- Membre : je peux participer activement et/ou présenter ma candidature pour une fonction publique ou interne au parti.  
(Les femmes seront automatiquement inscrites au PS Femmes.)
- Sympathisant-e : je n'ai pas la possibilité de participer activement, mais je souhaite être tenu-e au courant des actualités du parti.

Nom et Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse .....

NPA et Lieu .....

Téléphone .....

E-mail .....

Merci d'envoyer votre coupon rempli à l'adresse suivante :

Parti socialiste genevois  
Rue des Voisins 15  
1205 Genève

# NON À L'INTRUSION DES ASSUREURS DANS NOTRE VIE PRIVÉE !



JAB  
CH-1205 Genève  
PP/JOURNAL

## VOTATION DU 25 NOVEMBRE 2018 LES MOTS D'ORDRE DU PSG

### VOTATION FÉDÉRALE (3 OBJETS) :

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (**Initiative pour les vaches à cornes**) » ? **OUI**
2. Acceptez-vous l'initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (**Initiative pour l'autodétermination**) » ? **NON**
3. Acceptez-vous la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (**Base légale pour la surveillance des assurés**) ? **NON**